

Objet : Contrat pour un audit flash des systèmes d'information des 11 collectivités et de la CC Gally Mauldre

Le Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2021-10-66 du 20 octobre 2021 chargeant Monsieur le Président de prendre les décisions prévues aux articles L 2122-21, et L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

CONSIDERANT les crédits inscrits au budget en cours,

CONSIDERANT que la CC Gally Mauldre souhaite lancer un audit sur les systèmes d'information des 11 communes membres et de la C.C. Gally Mauldre,

CONSIDERANT la mise en concurrence effectuée,

CONSIDERANT l'offre de la société DT Conseils,

DECIDE

Article 1 : De signer avec la société DT CONSEILS sise 4, allée Fabien Deguffroy – 78410 NEZEL, un contrat pour un audit flash des systèmes d'information, pour un montant de 1 700€ H.TVA.

Article 2 : Ampliation de cette décision est faite à Monsieur le Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye et à Monsieur le Trésorier des Mureaux.

Fait à Maule, le 25/3/2022




Patrick LOISEL
Président
Maire de Feucherolles